

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET
SESSION 2018

FRANÇAIS

Dictée

Série générale

Durée de l'épreuve : 20 mn

10 points

Rappel : le candidat compose sur la même copie que l'épreuve de grammaire et compétence linguistique - compréhension et compétence d'interprétation.

L'utilisation du dictionnaire et de la calculatrice est interdite.

DICTÉE (10 POINTS)

Consignes pour la dictée à l'attention du surveillant-lecteur :

On dictera le texte à haute voix à plusieurs reprises, dans une durée totale de 20 minutes.

On inscrira au tableau de manière lisible pour l'ensemble des candidats le titre de l'œuvre et le nom de l'auteur, ainsi que « 1960 ».

Lors de la dictée, on procédera successivement :

1) à une lecture préalable, lente et bien articulée du texte ;

2) à la dictée effective du texte, en précisant la ponctuation et en marquant nettement les liaisons ;

3) à la relecture, sans préciser cette fois-ci la ponctuation mais en marquant toujours les liaisons.

On demandera aux candidats d'écrire une ligne sur deux.

On ne répondra pas aux questions éventuelles des candidats après la relecture du texte ; ils en seront avertis avant cette relecture.

Au temps de ma petite enfance, dans les années 1960, les villageois de mon âge avaient encore un air farouche et sauvage. Ils vivaient dans ces fermes perdues et fréquentaient la classe unique de l'école communale où, l'hiver, ils se rendaient à pied dans la neige. Au cours des années suivantes, en pleine période de « croissance », les routes se sont élargies, les supermarchés se sont implantés, le téléphone et la télévision sont arrivés dans la vallée. Les enfants ont grandi et trouvé des emplois en ville. Certains sont devenus ouvriers, d'autres ingénieurs. Les exploitations agricoles ont déperé avec leurs vieux parents.

Benoît Duteurtre, *Livre pour adultes*, 2016